



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE  
DU 16 MAI 2023  
à 20 h 30**

**Date de convocation** : 10 mai 2023

**Présents** : M. Mmes MATTARD Hindeley, BENITO Sandrine, TEXIER Marie-France, GALLOCHAT Jacky, GUILLARD Isabelle, ROUSSEAU Cathy, POYANT Cécile, MARTIN Cécile, GAUDINEAU Valérie, BONTEMPS Loïc, NÉBOR Robert Doc-trovée.

**Excusés** : RUNFOLA Patrice, BERNARDEAU Joseph, DUCHAMP Laurent, THIBAUT Nathalie, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christopher, GARNIER Maria.

**Pouvoirs** : Patrice RUNFOLA donne pouvoir à Sandrine BENITO  
Laurent DUCHAMP donne pouvoir à Cécile POYANT  
Joseph BERNARDEAU donne pouvoir à Hindeley MATTARD

**Public** : Nicole RUNFOLA – correspondante presse

**Ouverture de la séance à 20h40**

**PREAMBULE**

M. le Maire ouvre la séance,

- Rappel de l'ordre du jour,
- Validation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023
- Désignation du secrétaire de séance : Valérie GAUDINEAU

**1. ADHESION AU SERVICE COMMUN POLE ENERGIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

Grand Châtellerault, par délibération n°4 du 23 avril 2018, a créé le service commun pour le développement durable. Par la délibération n°6 du bureau communautaire du 20 mars 2023, ce service a été renouvelé et renommé « Pôle Énergie ».

Financé dans le cadre d'une convention de trois ans par les communes membres et Grand Châtellerault, avec l'appui financier de la FNCCR, le service commun « Pôle Énergie » répond aux demandes des communes selon trois niveaux différents, articulés autour de la maîtrise des consommations d'énergie et de la performance énergétique.

- Le premier niveau est celui de la comptabilité énergétique. Avec l'aide du service commun, les communes systématisent l'intégration de leurs factures dans un outil de suivi financé par Grand Châtellerault. Elles bénéficient de bilans de consommation pour leur patrimoine et de la possibilité de transférer au service commun la responsabilité de la saisie des données sur l'application OPERAT telles que définies dans le Décret tertiaire.
- Le deuxième niveau est celui d'un accompagnement technique sur la programmation et la régulation des installations de chauffage, un accompagnement administratif pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie, sur la recherche de subventions et sur les candidatures aux appels à projets éventuels. Il comporte aussi le conseil à la rédaction de cahier des charges pour des prestations de maîtrise d'œuvre et pour les marchés de fournitures d'énergie.

- Le troisième niveau correspond à l'accompagnement technique en cas d'investissement dans des projets importants de rénovation énergétique. Le service commun aide les communes à concevoir les projets de rénovation les plus pertinents, sur les bases des études de faisabilité nécessaires, et les accompagne tout au long du projet, de la phase de programmation à la phase de travaux.

Les missions correspondent à deux ETP et demi, qui seront financés par les contributions des communes et par des subventions de la FNCCR. Au vu de l'importance stratégique de ce service commun et en vertu de sa compétence « coordination de la performance énergétique », Grand Châtellerauld assurera au besoin le complément financier.

L'adhésion de la commune à ce service commun est validée par la signature de la convention, ci-jointe, avec Grand Châtellerauld. La contribution financière annuelle de la commune bénéficiant du service est calculée sur la base de la formule suivante : **1,20 €** par habitant. La taille de la population est définie par les populations légales millésimées 2020 (source : INSEE).

La demande de paiement de la part de Grand Châtellerauld s'effectuera à partir d'un mémoire établi par le responsable du service commun indiquant la liste des recours au service. Le paiement sera demandé aux communes au 15 novembre de chaque année.

Un rapport annuel des actions réalisées pour la commune sera rédigé afin de permettre l'évaluation de ces réalisations. Il sera composé d'une liste détaillée des actions effectuées au cours de l'année pour la commune et d'une liste de pistes d'amélioration.

\* \* \* \* \*

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de prendre part au service commun « pôle énergie » mise en place la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et toutes pièces relatives à ce dossier.

**Vote : 14 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention**

**2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 1 DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE AUX AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND RANG POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS FREQUENTANT LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES**

Le conseil municipal du 11 janvier 2022 a délibéré l'approbation de la convention de transfert AO2 entre la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld et la commune.

Or, il y a eu une erreur de date de prise d'effet dans l'Article 13 concernant la durée de convention.

Il est ainsi proposé de prendre un avenant pour modifier :

- la durée de la présente convention avec une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 31 aout 2022, reconductible 3 fois (article 13) au lieu de 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 aout 2021 (reconductible 3 fois)
- les dispositions financières (article 8) : la valeur initiale des indices seront ceux de mars 2021 (au lieu de mars 2020).

\* \* \* \* \*

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- D'approuver le présent avenant,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Vote : 14 Pour/ 0 Contre/ 2 Abstention**

### 3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES ET/OU INTERCOMMUNALES

La commission finances a étudié les dossiers de demandes de subventions déposées par les associations.

Ils proposent d'attribuer les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Vote du CM 2022	Vote du CM 2023	Montant demandé
<b>ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES ET/OU INTERCOMMUNALES</b>			
ASSOC.DEPART SECHERESSE 86	85,00	90,00	90,00
ASSO. LUTTE NUISANCES LGV Intervention de l'Etat, la Région pour ajouter 10 millions d'euros pour aider les personnes à isoler leurs habitations : 17 habitations retenues à 80dB 2 maison retenues : route de Marigny et la Genestière – isolation bâtiments extérieurs (menuiseries et murs) Pas de participation de LISEA, car il respecte les obligations légales ; pas de proposition de rachat des habitations		30,00	30,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE	50,00	50,00	
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00	50,00	

Entendu l'avis de la commission finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue aux associations les subventions présentés dans le tableau ci-dessus, afin de valoriser et soutenir leurs actions.

**Vote : 14 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention**

### 4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La commission finances a étudié les dossiers de demandes de subventions déposées par les associations communales.

Elle propose d'attribuer les montants suivants. En fonction des liens de chaque élu avec les associations concernées, ils sont sortis lors des discussions et du vote de l'assemblée.

Chaque montant concernant les associations locales sont votés individuellement, d'autres dossiers ont été déposés et sont en attentes de pièces justificatives.

ASSOCIATIONS	Vote du CM 2022	Vote du CM 2023	Montant demandé
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>			
<u>ASACC (Association Sportive, Artistique et Culturelle de Colombiers)</u>  Sortie de Cathy ROUSSEAU, Hindeley MATTARD, Marie-France TEXIER et Jacky GALLOCHAT  Nombre de votant : 9 La discussion est animée par Sandrine Benito, Deuxième adjointe, elle informe que l'ASACC a déposé un dossier concernant l'organisation des 4h VTT qui s'est déroulé le 8 mai  <b><u>Vote : 9 Pour / 0 Contre/ 0 Abstention</u></b>	680,00	300,00	300,00
<u>CLUB DE L'AMITIE section marche</u> Aucun élu concerné, la totalité des membres présents participent aux échanges  Mme Benito indique que le club de l'amitié a pour projet de sécuriser les adhérents lors de leur marche en les équipant de gilets fluorescents.  <b><u>Vote : 14 Pour / 0 Contre/ 0 Abstention</u></b>	200,00	200,00	200,00
<u>COMITE DES FETES de Colombiers</u> Sortie de Jacky GALLOCHAT, Sandrine BENITO, Robert NEBOR, Cécile MARTIN  Nombre de votant : 9 Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter le projet du Comité des Fêtes de s'équiper en table et en bancs pour l'organisation des manifestations.  <b><u>Vote : 9 Pour / 0 Contre/ 0 Abstention</u></b>	400,00	500,00	500,00

Entendu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue aux associations les subventions présentées dans le tableau ci-dessus, afin de les valoriser et les soutenir dans leurs actions.

Les subventions attribuées seront versées sur présentation des justificatifs de dépenses, dans le deuxième semestre de l'année.

**5. DECISION MODIFICATIVE N°1 : AJUSTEMENT OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire précise que les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif 2022 :

- Investissement :
  - o Correction opération 162 : le Service de Gestion Comptable (SGC) Nord Vienne a demandé à différencier l'imputation comptable entre l'acquisition du logiciel et le matériel informatique
  - o Correction opération 249 : mise à zéro de l'opération
  - o Correction opération 253 : intégration au budget du portail de la cour d'école, du grillage
  - o Correction opération 245 : ajustement au devis réalisé pour l'acquisition d'un défibrillateur et l'armoire extérieure chauffante
  - o Opération 258 : ajustement du budget abris de touche
  - o Opération 252 : correction de l'imputation comptable du géomètre.

\*\*\*\*\*

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
INVESTISSEMENT	Voté	DM	INVESTISSEMENT	Voté	DM
<u>A- Opération 162 : Mairie Informatique</u>					
2051 – Concessions et droits similaires	12 100 €	- 251,00			
2183 – Matériel de bureau et matériel informatiques	0	+ 251,00			
<u>B- Opération 249 – voirie 2022 route de la Perroterie</u>					
2151 – Réseau de voirie	475,04	- 475,04			
<u>C- Opération 253 – voirie 2022 Trottoir RD 21 route de Châtellerault</u>					
2151 – Réseau de Voirie	32 540,65	+ 475,04 + 1 219,29	2151 – Réseau de voirie	0	+1 019,29
<u>D- Opération 245 – Défibrillateur</u>					
2135– Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 700,00	+ 200,00			
<u>E- Opération 258 - Acquisition des abris de touche</u>					
2128 – Autres aménagements de terrain	3 000,00	- 400,00			
<u>D- Opération 252 – Parking de l'école</u>					
2111 – Terrains nus	3 000,00	- 2 000,00			
2128 – Autres aménagements de terrain	0	+ 2 000,00			
<u>Total des modifications</u>		+ 1 019,29			+ 1 019,29
<b>Budget Total</b>		<b>382 713,94</b>		<b>382 713,94</b>	<b>383 733,23</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative budgétaire indiquée ci-dessus.

**Vote : 14 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention**

## 6. PROJET DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accueillir une stagiaire en apprentissage au sein du service administratif. La formation retenue est un titre professionnel d'assistant de direction (Bac+2), 1 an à l'IFSAC à Poitiers. Il s'agit d'une formation sur une année, l'apprenti bénéficie de 3 jours par semaine en école et de 2 jours en mairie. La rémunération est basée sur un % du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti.

Le projet de délibération est soumis à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne. En fonction du résultat des entretiens, la délibération sera présentée au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal adhère au projet.

## 7. REVISION DES TARIFS DE Garderie

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des services périscolaires suite à la réunion de la commission affaires scolaires.

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2,5%, la grille tarifaire évolue comme suit :

QUOTIENTS FAMILIAUX	FORFAIT JOUR	MATIN, SOIR (MOINS D'1/2 HEURE)	MATIN, SOIR (PLUS D'1/2 HEURE)
QF 1 ≤ 550 €	2,72 €	1,05 €	1,67 €
550 € < QF 2 ≤ 750 €	3,00 €	1,17 €	1,83 €
750 € < QF 3 ≤ 1000 €	3,49 €	1,38 €	2,10 €
1000 € < QF 4 ≤ 1250	3,71 €	1,48 €	2,24 €
1250 € < QF5	4,10 €	1,65 €	2,45 €

Tout dépassement d'horaire non justifié après 19 h sera facturé 5 € par ¼ d'heure entamé et par enfant.

Il sera remis un goûter le soir aux enfants qui le souhaitent.

\* \* \* \* \*

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les tarifs de la garderie, précisé ci-dessus.
- L'application de ces tarifs débutera au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

**Vote : 14 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention**

## 8. REVISION DES TARIFS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le tarif initial est de 50 € par trimestre et par enfant depuis l'année scolaire 2020/2021. Le tarif proposé est de 53 €/trimestre/enfant utilisant le service pour l'année scolaire 2023/2024

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les tarifs du transport scolaires, précisé ci-dessus.
- L'encaissement a lieu en régie, une facture trimestrielle sera remise aux familles bénéficiant du service.
- L'application de ces tarifs débutera au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la présente délibération.

**Vote : 14 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention**

## 9. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

L'une des obligations de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale est la nomination d'un référent déontologue pour les élus.

La mission d'un référent déontologue est d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local à l'élu qui le souhaite. C'est à l'élu de rédiger une saisine cachetée confidentiel et de l'adresser par voie postale à Monsieur Dominique BREILLAT, professeur émérite de droit public de l'Université de Poitiers et Doyen honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Sociales de Poitiers, pour une durée de 2 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner M. Breillat comme référent déontologue des élus.

**Vote : 14 Pour/ 0 Contre/ 0 Abstention**

## 10. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE L'AFAFAF DE MARIGNY-BRIZAY

Lors du conseil municipal du 4 avril dernier, celui-ci a été informé de la demande de désignation d'un représentant de la commune auprès de l'AFAFAF (Association Foncière d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Forestier) de Marigny.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Marie-France TEXIER comme représentante de la commune de Colombiers aux réunions de l'AFAFAF de Marigny.

**Vote : 14 Pour / 0 Contre / 0 Abstention**

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- 🌀 Feuillet municipal - organisation de la distribution : réorganisation de la tournée en fonction des bénévoles ; peut proposer de réduire le nombre de boîte aux lettres Distribution par l'école ; Cécile Martin va envoyer un courriel aux élus afin de redéfinir les circuits ;
- 🌀 Dates à retenir : mercredi 21 juin ; vendredi 14 juillet : invitation nouveaux habitants, cérémonie de dépôt d'une gerbe de fleur
- 🌀 Echange sur la proposition du transfert de la compétence éclairage public : Le syndicat Energies Vienne propose de transférer la compétence éclairage public et de s'engager sur la mise en place d'un Contrat Global de Performance

### Les objectifs

- **Un parc entièrement équipé en technologie LED haut de gamme**, moins consommatrice d'énergie et plus respectueuse de l'environnement
- **Un pilotage à distance**, davantage personnalisable et des options de commande et d'autonomie à la demande pour votre commune
- Des possibilités de **renouvellement des supports** (façades, candélabres, poteaux) et des **délais d'intervention maîtrisés**
- **Un réseau dédié à l'éclairage public amélioré** pour limiter les pannes et protéger les installations

## Le patrimoine de votre commune

Équipements intégrés au calcul de la valeur patrimoniale de la commune	
Nombre total de luminaires	247
Nombre d'armoires de commande (ADC)	33
Nombre de candélabres	84
Nombre de poteaux communaux	2
Linéaire de réseau <b>souterrain</b> éclairage public (km)	4,70
<b>Valeur nette comptable estimée du patrimoine de votre commune</b>	<b>248 710 €</b>

Les montants annoncés apparaissent trop importants pour envisager un transfert de compétence, l'impact en investissement sur 15 ans engage plusieurs municipalités, des discussions sont en cours auprès du syndicat Energies Vienne pour avoir plus d'éléments surtout au niveau financier.

### • Côté investissement

Plan de financement prévisionnel du Syndicat ENERGIES VIENNE pour votre commune	
Passage en 100% LED	151 630 €
Amélioration du réseau aérien	44 180 €
Amélioration du pilotage du réseau	136 290 €
Renouvellement, si nécessaire, de supports (hypothèse : 15% en fonction de l'état de vétusté)	16 720 €
<b>Total de l'investissement HT</b>	<b>348 820 €</b>

Estimation de l'impact budgétaire d'investissement pour votre commune	
Participation financière d'investissement de la commune pendant 15 annuités après réalisation des travaux	16 280 € / an

### • Côté fonctionnement

Estimation des résultats attendus pour votre commune

	Aujourd'hui (Vision +)	Demain
<b>Coût de fonctionnement global en TTC</b> , basé sur le coût de fonctionnement global moyenné 2017-2021		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien</li> <li>Exploitation</li> <li>Renouvellement matériel (selon travaux effectués sur les années prises en référence)</li> </ul>	11 870 €	5 934 €
Prise en charge par le Syndicat	2 220 €	1 780 €
Reste à charge par la commune	9 650 €	4 154 €

	Aujourd'hui	Demain
<b>Coût de fourniture d'énergie annuel</b> , dépendant des relevés de compteur et régularisations annuelles <b>100% à charge de la commune</b>	9 672 €	3 869 €

### 🌀 Proposition de recrutement d'un médecin généraliste par une entreprise

Le maire annonce avoir été démarché par une entreprise : le cabinet ASSED Recruitment.

- Il propose de créer une opération 260 : recrutement d'un médecin libéral  
Le Cabinet médical est composé de 2 pièces ; les infirmières débutent à la fin du mois de mai ; jusqu'à 3 jours d'ouverture à partir de septembre.  
Après la visite d'un orthophoniste, il n'y a pas eu de retour de sa part. Sur place, il y avait eu un retour négatif sur la localisation et l'aménagement du local.  
Le cabinet de recrutement ASSED Recruitment propose ses services afin de chercher un médecin généraliste, à 70% médecin étranger (Grèce, Roumanie, Portugal, ...) les démarches sont faites auprès de l'ARS et du conseil de l'ordre ;

il propose une installation clé en main. Ils ont relevé la problématique du logement. Ils encouragent à s'associer à un cabinet immobilier pour assister dans la recherche du logement. Le cout total de la convention est de 15 000 € TTC.

Un acompte de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC, non remboursable, est demandé. La durée moyenne annoncée pour trouver un médecin est de 3 à 4 mois pour eux afin d'avoir une personne correspondant au profil.

Les conseillers municipaux demande l'envoi du contrat par mail afin de le lire et de pouvoir poser leur question au cabinet. Il est proposé de mettre en attente la décision.

- ☉ Plan Communal de Sauvegarde : il s'agit d'un document interne à la mairie qui est obligatoire pour Colombiers depuis la loi Matras du 25 novembre 2021. La commune est concernée par les bois et forêts classés à risque d'incendie ou réputés particulièrement exposée au risque d'incendie.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles
- la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Un questionnaire sera diffusé aux administrés afin de connaître le matériel disponible et mobilisable sur la commune.

- ☉ Discussion sur l'opportunité de créer une réserve communale de sécurité civile : Elle est fondée suite à une délibération du conseil municipal. Elle est constituée de volontaires qui s'inscrivent auprès du Maire par courrier simple. Le volontaire signe un contrat avec le maire pour une durée de 1 à 5 ans. Le contrat est renouvelable. La personne s'engage à participer aux activités de la réserve, dans la limite de son temps disponible et sur la base du bénévolat. Il s'engage également à respecter la [charte de la réserve civique](#).

Les activités du réserviste se font dans les limites maximales suivantes :

- 15 jours ouvrables : Correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés dans l'entreprise par an
- 24 heures par semaine

La mairie vous appelle pour une mission et comptabilise la durée de vos activités.

Le conseil municipal décide d'en discuter de nouveau lors d'une prochaine séance.

## 12. POUR INFORMATION

- La visite du Sous-Préfet Christophe PECATE a eu lieu vendredi 12 mai, elle s'est bien passée, il a visité : la mairie, le cabinet médical et l'école du Val d'Envigne ;
- La visite du Sénateur, Bruno BELIN reporté à cet été ;
- Un concert organisé dans le cadre du festival Jazz'ellerault aura lieu le dimanche 11 juin, à 17h00 au jardin public, repli à la salle des fêtes en cas d'intempéries ;
- La cérémonie prévue initialement le 17 juin est reportée à fin septembre – début octobre ;
- Le nombre d'enfants inscrits au centre de de loisirs était très bas : 4 à 16 enfants au maximum ; le Point Jeunes a accueilli 8 jeunes tous les jours.
- Occupation des locaux : installation de l'infirmière fin mai
- Le bornage des terrains de la route du Vivier est en cours ; dépôt d'un dossier de déclaration préalable sera fait par le géomètre ; cession du terrain chez le notaire le 2/06 avec le Dr Lamy
- Sollicitation du service Transition Economique de l'Agglomération pour venir présenter leurs actions et connaître les souhaits de l'équipe municipale concernant le développement économique de la commune
- Cimetière : -
- Dossier d'urbanisme : 1 dossier déclaration préalable pour division de terrain en vue de construire ; 2 dossiers de déclarations préalables pour installation panneaux photovoltaïque au sol ou sur les toitures – 1 dossier pour la création d'une ouverture dans une maison d'habitation – Refus d'un permis de construire dans le cadre d'une extension de maison individuelle (la superficie de l'habitation dépasse 150 m<sup>2</sup> ; la signature de l'architecte est obligatoire) ; 1 dossier pour l'aménagement d'un abris de jardin et d'une serre ;

### Réunion de travail :

- ❖ Commission finances : 13 juin à 20h30
- ❖ Commission animation - communication : mardi 30 mai à 20h30
- ❖ Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 11 juillet à 20h30

\* \* \* \* \*

Fin de la séance : 23h26

Prochaine réunion : mardi 11 juillet 2023 à 20h30

Fait à Colombiers, le 11 juillet 2023

**Le secrétaire de séance,  
Valérie GAUDINEAU**

**Le Maire  
Hindeley MATTARD**